



Dispositif mis en place par la Région de Bruxelles Capitale qui vise à

- **mobiliser l'épargne citoyenne** bruxelloise pour
- **soutenir la transition économique** à Bruxelles

Comment?

- Par l'octroi d'un **crédit d'impôt** pour l'achat de parts dans des coopératives de crédit à finalité sociale



Investir en tant que bruxellois, et bénéficier d'un avantage fiscal attractif

La Région de Bruxelles-Capitale offre un **crédit d'impôt** pour toute nouvelle souscription de parts dans une coopérative de finance solidaire (p.e. Crédal, Fin'Common, Hefboom)

- ✓ **3,5% par an** pendant 5 ans maximum
- ✓ Investissement min. **100 EUR**, max **100.000 EUR par contribuable**
- ✓ **Personnes physiques bruxelloises**
- ✓ Être encore en possession des parts le 31 décembre de l'année à laquelle se rapportera le crédit d'impôt